



**Education à la vie relationnelle, affective et
sexuelle en Belgique francophone :
Quelle actualité ? Quelle politique ?**

2013

fps

Table des matières

I. Introduction	3
II. Cadre actuel de l'EVRAS en milieu scolaire.....	3
a. Etat de la situation	3
b. Et sur le plan politique ?	4
III. Pour une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle	6
IV. Le rôle de l'école.....	7
V. Notre vision de l'EVRAS en milieu scolaire	7
VI. Conclusion et propositions	8
VII. Bibliographie	9

Laura Dufey
Secrétariat général des FPS, 2013
02/515 17 68 – laura.dufey@mutsoc.be

I. Introduction

L'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) peut s'adresser à la fois aux secteurs scolaire et hors-scolaire (établissements pour personnes handicapées, centres d'accueil pour personnes adultes...). Dans l'analyse qui suit, nous parlerons d'EVRAS scolaire.

Nous établirons tout d'abord un état de la situation de l'EVRAS scolaire, tant sur le terrain qu'au niveau politique pour ensuite exposer les arguments en faveur de ce type d'éducation. Nous aborderons aussi l'importance d'avoir une définition et des objectifs concrets en matière d'EVRAS. Nous nous pencherons enfin sur différents acteurs impliqués dans cette thématique avant de terminer par quelques propositions de pistes d'action.

II. Cadre actuel de l'EVRAS en milieu scolaire

a. Etat de la situation

Actuellement et depuis des années, certaines écoles organisent des animations d'EVRAS. Soit de manière ponctuelle (suite à un problème survenu au sein de l'établissement scolaire par exemple) soit de manière régulière.

Parfois, le cours de biologie sur la reproduction fait office d'éducation sexuelle ; parfois, les établissements font appel à des intervenants extérieurs, comme par exemple les Centres de Planning Familial (CPF) pour mener des animations spécifiques.

Les animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle sont un pilier de l'action des CPF. En 2012, un centre de planning familial des FPS réalisait en moyenne 18 animations par mois, cela représente environ 87 personnes touchées mensuellement. Presque 80% de ces animations sont réalisées en milieu scolaire¹.

Bien sûr, les CPF ne sont pas les seuls à proposer de l'EVRAS, d'autres acteurs s'en chargent également : les centres psycho-médico-sociaux (PMS), des associations spécialisées dans des thématiques spécifiques (Lesbienne-Gay-Bisexuel-Transsexuel/LGBT, mutilations génitales, mariages forcés...), etc. Mais les CPF disposent d'une expertise de longue date en la matière.

Depuis la rentrée scolaire 2012-2013, les établissements scolaires sont tenus (théoriquement) d'organiser de l'EVRAS. Rien ne leur explique, par contre, ce qu'ils doivent mettre en place pratiquement : objectifs, nombre d'animations, dans quelles classes intervenir, quels thèmes aborder, qui donne les informations... L'EVRAS peut donc être abordée de manière très variée selon les établissements scolaires. Nous reviendrons sur ce point plus loin dans notre analyse.

¹ Dufey L., « Analyse des données des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes », Bruxelles : 2013.

En 2003, une équipe interuniversitaire² s'est penchée sur les animations à la vie affective et sexuelle à l'école. Le rapport qui a été publié montrait alors que 20% des jeunes parmi les 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} secondaires n'avaient jamais eu l'occasion de participer à des animations EVRAS lors de leur parcours scolaire. Cette enquête pointait aussi de nombreuses discriminations entre les élèves des différents types d'enseignement (général, technique, professionnel, artistique...). En effet, les étudiants de l'enseignement technique, professionnel et artistique étaient moins touchés que ceux du général.

Une enquête de fréquentation réalisée en 2012 par la Fédération des centres de Planning Familial des FPS auprès de ses centres confirme cette tendance. Les types d'enseignement les plus touchés par les CPF sont les classes de primaire ordinaire (31%) et de secondaire général (15%). Les moins touchés sont l'enseignement de promotion sociale (0%), les classes de maternelle (2%), le primaire spécial (1%), les IFAPME³ (4%), l'enseignement supérieur (4%) et l'enseignement secondaire en technique de transition (5%).

Ces chiffres font état d'une double discrimination : ce sont justement les élèves qui sont les moins touchés par les animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle qui ont une sexualité plus précoce et des comportements sexuels à risque (hors maternel et primaire).

b. Et sur le plan politique ?

Deux niveaux de pouvoirs sont principalement impliqués dans le processus de généralisation de l'EVRAS en Belgique francophone : la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions (la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale). Ceux-ci ont déjà pris certaines dispositions en faveur du développement de l'EVRAS.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Le 26 juin 2012, à l'initiative de la Ministre de l'enseignement obligatoire, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle a été inscrite dans le décret relatif aux missions de l'enseignement fondamental et secondaire. Il s'agit d'un pas important : on reconnaît enfin la sexualité des jeunes et le rôle de l'école par rapport à cette thématique. Cependant, il s'agit surtout d'un acte symbolique car aucune spécificité n'accompagne cette mesure :

- Définition de l'EVRAS : de quoi parle-t-on ?
- Acteurs concernés : qui est concerné par cette mesure et qui fait quoi ?
- Objectifs : quel contenu aborder et dans quel but ?
- Mise en œuvre opérationnelle : comment mettre en place l'EVRAS dans chaque école ?

Bref, un grand flou entoure cette mesure et près d'un an après la signature de cette modification du décret, nous avons encore bien des revendications.

² Andrien M., Renard K., Vanorlé H., « Animations à la vie affective et sexuelle à l'école. Propositions d'objectifs, de thématiques et de stratégies », Bruxelles : 2003.

³ Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises

En juin 2013, la Ministre de la santé et de l'égalité des chances en Fédération Wallonie-Bruxelles a créé 10 points d'appui « EVRAS » au sein des CLPS. La mission qui leur a été confiée est la suivante : « *Les points d'appui réaliseront un état des lieux périodique des ressources EVRAS et des besoins des écoles secondaires. Ils mettront à disposition des acteurs locaux et des écoles les outils pédagogiques et méthodologiques (campagnes, répertoires, promotion des formations et des animations, etc.). Ils sensibiliseront les écoles secondaires dans la mise en œuvre de l'EVRAS et soutiendront la concertation des acteurs.* »⁴

Commission communautaire française

En décembre 2012, le Ministre de l'action sociale et de la famille à la Commission communautaire française (COCOF) lance un appel à projet et débloque un budget annuel de 300 000 € pour les centres de planning familial de la capitale mobilisés pour étendre l'offre d'EVRAS dans les écoles bruxelloises francophones.

Wallonie

La déclaration de politique communautaire 2009-2014 du Gouvernement wallon souhaite « *généraliser de manière progressive, via les centres de planning familial et en partenariat avec les Régions, les modules d'animation centrés sur la vie affective et sexuelle ; le tout en collaboration avec les centres PMS et les PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole). Des questions comme les moyens de contraception, l'égalité entre les sexes dans les relations affectives et sexuelles ou la violence faites aux femmes y seront abordées* »⁵ Pour augmenter le nombre d'animations EVRAS dans le cadre scolaire, la Ministre wallonne de l'action sociale, de la santé et de l'égalité des chances a lancé, fin 2011, un appel à projet dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert. Celui-ci soutient les CPF en octroyant des emplois APE pour faire des animations dans les écoles. Cette mesure est en œuvre depuis 2012 et court jusque fin 2014. Pour la suite, l'incertitude règne.

Nous le constatons, la volonté politique de développer l'EVRAS existe. Cependant, ces projets restent ponctuels et manquent de coordination pour améliorer et généraliser le processus et pour réellement permettre que tous les citoyens aient un accès égal et neutre aux informations en matière de vie affective et sexuelle.

Récemment, un protocole d'accord relatif à la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire a été proposé par la Ministre Laanan et adopté par les trois Gouvernements FWB, COCOF et W. Nous pouvons donc espérer une amélioration, au moins en ce qui concerne la coordination des mesures prises en ce sens.

⁴ [http://www.sante.cfwb.be/index.php?id=dgs_detail&tx_ttnews\[tt_news\]=527&tx_ttnews\[backPid\]=250&cHash=550898ee38](http://www.sante.cfwb.be/index.php?id=dgs_detail&tx_ttnews[tt_news]=527&tx_ttnews[backPid]=250&cHash=550898ee38), consulté le 14 juin 2013.

⁵ Déclaration de politique communautaire 2009-2014, <http://easi.wallonie.be/servlet/Repository/?IDR=9297>, consulté le 14 juin 2013.

III. Pour une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

Tout d'abord, l'EVRAS permet d'éviter certains problèmes pouvant être influencés par l'absence ou l'insuffisance d'éducation sexuelle :

- Si les jeunes ne connaissent pas les moyens de contraception et s'ils n'osent pas en parler avec un-e professionnel-le de la santé, les grossesses non-désirées risquent d'augmenter. Les grossesses précoces et non-désirées peuvent entraîner des interruptions volontaires de grossesse (IVG), des dénis de grossesse, des problèmes psycho-sociaux... Il s'agit de problèmes de santé publique qui peuvent être réduits grâce à l'EVRAS. En 2008, l'enquête « sexualité » de la Mutualité Socialiste-Solidaris⁶ démontrait que 9% des garçons pensent que l'avortement est un bon moyen de contraception et 38% des jeunes actifs sexuellement ont déjà eu peur d'une grossesse non-désirée suite à un rapport non-protégé.
- Les infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH/SIDA constituent aussi des importants problèmes de santé publique. L'utilisation du préservatif n'est toujours pas un réflexe : selon l'étude de la Mutualité Socialiste-Solidaris de 2008, près de 6 jeunes sur 10 actifs sexuellement ont eu des relations sexuelles non protégées dans les 3 mois précédents l'enquête, avec tous les risques que cela comporte en matière d'IST et de VIH/SIDA. Il y a également un manque d'information sur les IST : près d'1 jeune sur 7 se considère mal informé sur le SIDA et les IST⁷.
- L'absence ou l'insuffisance d'EVRAS peut entraîner des problèmes psycho-affectifs, en particulier chez les jeunes homosexuels chez qui l'on observe davantage de suicides que chez les hétérosexuels à cause de leur marginalisation dans la sphère sociale⁸. L'EVRAS aborde les différentes orientations sexuelles, l'égalité entre les sexes, les différentes manières de vivre le couple et la famille... Expliquer et parler de ces thématiques permet un plus grand respect des autres et de la différence.

L'EVRAS est également un moyen de proposer une vision positive de la vie affective et sexuelle, elle permet de promouvoir le plaisir, la santé, la citoyenneté responsable et le respect de soi et des autres sans discrimination de sexe, d'orientation sexuelle, de culture, etc.

Selon l'enquête « Sexualité 2008 : état des lieux de la sexualité des 15-25 ans » de la Mutualité Socialiste-Solidaris, l'âge moyen du premier rapport sexuel est de 16 ans et 2 mois. 16% des jeunes ont répondu avoir eu un premier rapport sexuel avant 14 ans. Il est donc important d'aborder les questions de sexualité dès l'entrée dans l'adolescence. Elles seront abordées de manière d'autant plus

⁶ Union Nationale des Mutualités Socialistes – Direction Marketing, « Enquête sexualité 2008 : Etat des lieux de la sexualité des 15-25 ans », Bruxelles : 2008.

⁷ Idem.

⁸ Horincq R., Cullus C., 2003 cité in Andrien M., Renard K., Vanorlé H., « Animations à la vie affective et sexuelle à l'école. Propositions d'objectifs, de thématiques et de stratégies », Bruxelles : 2003.

naturelle si les jeunes ont déjà eu des animations adaptées dès la maternelle et tout au long de leur cursus primaire.

IV. Le rôle de l'école

Selon cette même enquête⁹, la majorité des jeunes trouvent des informations concernant la sexualité (contraception, IST/SIDA et sexualité/pratiques sexuelles) auprès de leurs parents et de leurs amis. Or, ces canaux d'informations ne peuvent pas être considérés comme les seuls garants des renseignements exacts ni que tous les jeunes reçoivent une même information. En effet, tous les parents ne sont pas des spécialistes des questions psycho-médico-sociales concernant la vie affective et sexuelle. Si certains sont effectivement compétents en la matière, certains nient tout simplement la sexualité de leurs enfants et d'autres vont donner des informations incomplètes voire fausses.

D'autre part, tous les jeunes ne souhaitent pas nécessairement avoir leurs parents comme interlocuteurs par rapport aux questions de sexualité.

La généralisation de l'EVRAS dans les écoles permettrait à tous les jeunes d'être informés également en matière de sexualité. L'école a un rôle primordial d'éducation citoyenne. En organisant de l'EVRAS, elle veille à ce que chaque élève ait la chance d'être informé et sensibilisé, afin d'avoir les outils pour mener une vie affective et sexuelle responsable.

V. Notre vision de l'EVRAS en milieu scolaire

Tout d'abord, nous considérons qu'il est indispensable de passer par des intervenants externes formés afin de garantir des informations justes et une approche adaptée à chaque public et à chaque âge. Cela permet un rapport de confiance entre les jeunes et une personne sans lien hiérarchique avec eux. De plus, les élèves connaîtront des relais extérieurs à l'école (par exemple : un centre de planning familial, une association LGBT...). Enfin, passer par des animateurs externes évite aux professeurs d'endosser un rôle qui peut les mettre mal à l'aise.

Les intervenants externes peuvent être multiples et adaptés aux demandes et besoins d'une école. Cela peut être un CPF, une association spécialisée dans une certaine thématique, un centre PMS, etc.

Il ne s'agit pas d'ôter toute responsabilité aux parents ou aux professeurs, mais bien de garantir un accès de base à des informations correctes et neutres en matière de sexualité à tous les individus dès le plus jeune âge.

Nous pensons qu'il est primordial de prévoir des animations avec le soutien d'intervenants extérieurs. Ces animations doivent permettre une identification des lieux-ressources par les élèves. Pour être

⁹ Union Nationale des Mutualités Socialistes – Direction Marketing, « Enquête sexualité 2008 : Etat des lieux de la sexualité des 15-25 ans », Bruxelles : 2008.

véritablement efficace, « l'EVRAS doit être dispensée tout au long du cursus scolaire et ce dès la maternelle, en s'adaptant aux préoccupations, à l'âge et au niveau de maturité des élèves. »¹⁰

Pour atteindre l'objectif d'un accès égal aux informations sur la vie affective et sexuelle pour tous, il est aussi indispensable d'avoir une définition claire et des objectifs précis. La Plateforme EVRAS¹¹, à laquelle participent activement les FPS ainsi que sa Fédération des Centres de Planning Familial se base principalement sur un document de l'OMS définissant des standards européens en matière d'éducation à la sexualité¹² pour inciter les politiques à généraliser effectivement l'EVRAS. Cette plateforme associative a adressé, en avril 2013, une série de recommandations au monde politique pour faire avancer le projet de généralisation de l'EVRAS dans les écoles¹³.

VI. Conclusion et propositions

La plupart des politiques s'accordent à dire que l'EVRAS doit être abordée à l'école pour que tous les jeunes aient accès aux informations en matière de vie relationnelle, affective et sexuelle. Par contre, sa définition, ses objectifs, sa mise en œuvre opérationnelle font bien moins l'unanimité. Or, sans définition claire, sans objectifs précis, sans moyens financiers alloués aux différents acteurs concernés et sans contrôle de la mise en place de l'EVRAS dans les écoles, la généralisation de l'EVRAS scolaire reste utopique.

Il est grand temps de développer effectivement une politique globale et transversale en matière d'éducation affective et sexuelle telle que le protocole d'accord relatif à la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire adopté par les trois Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commission Communautaire Française et de la Wallonie le prévoit.

Si le décret « Missions » a mis l'EVRAS à l'avant-plan tant dans les médias que dans le monde associatif et le secteur scolaire, nous sommes encore loin de connaître une généralisation de l'EVRAS scolaire. Continuons, parents, associations, jeunes, à faire pression sur nos politiques afin que tous les jeunes bénéficient d'un accès égal à l'information en matière de vie affective et sexuelle. C'est une question de santé publique, de prévention et c'est permettre aux jeunes d'aujourd'hui d'être les citoyens responsables de demain.

¹⁰ Plateforme EVRAS, « Recommandations pour une définition de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle en milieu scolaire et de ses objectifs », Bruxelles : 2013.

¹¹ La Plateforme EVRAS est une plateforme associative qui souhaite généraliser l'EVRAS scolaire. Elle est composée de la Fédération des Centres de Planning Familial des FPS, Arc-en-Ciel Wallonie, Centre d'Actions Laiques, Comité Belge Ni Putes ni Soumises, Fédération Laïque des Centres de Planning Familial, Femmes Prévoyantes Socialistes, Latitude Jeunes, Librex, Plateforme Prévention Sida, Université des Femmes, Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial, Fédération des Centres de Planning et de Consultations.

¹² OMS, « Standards for sexuality education in Europe », Cologne : 2010.

¹³ Plateforme EVRAS, « Recommandations pour une définition de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle en milieu scolaire et de ses objectifs », Bruxelles : 2013.

VII. Bibliographie

- Andrien M., Renard K., Vanorlé H., « Animations à la vie affective et sexuelle à l'école. Propositions d'objectifs, de thématiques et de stratégies », Bruxelles : 2003.
- Dufey L., « Analyse des données des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes », Bruxelles : 2013.
- Fédération des Centres de Planning Familial des FPS, actes de la journée d'étude : améliorer l'accès à l'information sur la vie affective et sexuelle pour tous, Bruxelles : 2013.
- Hairson O., « L'éducation sexuelle et affective à l'école : un droit qui fait débat », Bruxelles : 2011.
- Laot J., « Plaidoyer pour une éducation à la sexualité en Europe », Bruxelles : 2012.
- OMS, « Standards for sexuality education in Europe », Cologne : 2010.
- Plateforme EVRAS, « Recommandations pour une définition de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle en milieu scolaire et de ses objectifs », Bruxelles : 2013.
- Union Nationale des Mutualités Socialistes – Direction Marketing, « Enquête sexualité 2008 : Etat des lieux de la sexualité des 15-25 ans », Bruxelles : 2008.